

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-015

du 02 avril 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 modifiant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvée la convention, à intervenir avec la commune de Meymac, relative à la mise à disposition des locaux de la médiathèque sis 6, place de l'Eglise – 19250 Meymac.

Haute-Corrèze Communauté remboursera uniquement les charges (eau, chauffage) au prorata de la surface utilisée.

.....
ARTICLE 2
.....

Autorise la signature de ladite convention de prestation de service.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 02 avril 2024
Le président,
Pierre Chevalier

